Licence professionnelle notariat questions

Par **Maya98**, le **13/06/2018** à **19:00**

Bonjour à tous,

Je viens de valider ma 2éme année de Droit et je me pose pas mal de questions ! Pour l'année prochaine je me suis inscrite en licence professionnelle « métiers du notariat ».

1) Étant donné que je viens d'un cursus « général », je me demande si à coté d'un étudiant venant d'un BTS notariat je ne vais pas me sentir en « échec » ?
2) Dans l'hypothèse où cette licence professionnelle n'est pas à la hauteur de ce que j'espérais, puis-je reprendre une troisième année de droit général même si je parviens à valider mon année de licence pro ?
3) Dans le descriptif de cette licence pro, il est indiqué qu'il est possible de devenir « attaché de service juridique », que signifie ce terme ? A quoi renvoie ce métier ? Quel domaine ?
4) Est-il possible de faire une 2éme licence professionnelle après en avoir validé une première ?
5) Connaissez-vous d'autres concours ou formations relatifs au droit privé, qu'il est possible de suivre après 2 ans de droit ou après une licence pro ? (à part le concours de greffier)

Merci d'avance pour vos réponses qui j'espère m'aideront à y voir plus clair :)

Par **Judi7**, le **14/06/2018** à **16:11**

Bonjour,

Ton message m'a intrigué puisque j'ai le même parcours que toi. En effet j'ai fait 2 ans de droit (fac) pour ensuite partir en L3 pro métiers du notariat.

Tout d'abord, et cela n'engage que moi, mais les étudiants qui sortent de la fac ont un net avantage concernant la méthodologie (du cas prat' notamment) à l'inverse des étudiants sortant de BTS.
En revanche, beaucoup de matières relatives au notariat sont étudiées en BTS et non à la fac. Je pense au droit des sûretés, droit de l'urbanisme, successions & libéralités, régimes matrimoniaux etc..
Mais ne t'inquiète pas, les profs savent que les étudiants viennent de divers horizons et reprennent les bases dans chacune de ces matières.

- Ensuite je pense qu'il est tout à fait possible de repartir en L3 général si la licence pro ne te

convient pas. Tu es titulaire d'un DEUG donc no soucis de ce côté.

- Avec la licence pro, tu seras "collaborateur" de notaire, anciennement "clerc" de notaire. Tu pourras rédiger des actes simples par exemple. L'expérience au sein même du métier fait que progressivement, les responsabilités qui te sont données pourront augmenter (comme dans bon nombre de travail).

- Faire une 2ème licence pro après en avoir validé une ? Aucune idée si c'est possible.. Sûrement! Mais les recruteurs risquent d'être quelque peu réticent. Ils pourront penser que ton projet pro reste flou et que tu t'aventures un peu de partout...

- Après la licence pro, tu peux faire le DIMN. Ce diplôme te permettra d'obtenir le diplôme de 1er Clerc de notaire. Ainsi, tu pourras rédiger des actes bcp plus complexes et avec bcp d'autonomie. Et après le DIMN, tu peux également candidater pour un M1 droit notariat, c'est également possible.

Voilà, j'espère avoir répondu à peu près à tes questions,

Bon courage pour la suite !

Par **marianne76**, le **14/06/2018** à **17:29**

Bonjour
[citation]En revanche, beaucoup de matières relatives au notariat sont étudiées en BTS et non à la fac. Je pense au droit des sûretés, droit de l'urbanisme, successions & libéralités, régimes matrimoniaux etc..[/citation]
Toutes ces matières sont bien étudiées à la faculté, simplement effectivement elles ne le sont pas dans les deux premières années mais vous les retrouvez à partir de la L3

Par **Judi7**, le **14/06/2018** à **17:52**

Oui je me suis mal exprimé, je voulais dire dans les 2 premières années de licence. Mea culpa

Par **Maya98**, le **14/06/2018** à **20:01**

Bonsoir,

Merci beaucoup pour tes réponses ! Je prends note de tout ça.
Donc Judi7 tu es aujourd'hui collaborateur de notaire, si tu avais un avis a me donner sur ce métier ou sur les stages que tu as pu effectuer, ou même sur ton année de licence pro.
Et tu n'as jamais entendu parlé du terme « attaché de service juridique » ? puisque selon le site de cette licence pro on peut être clerc de notaire, négociateur ou « attaché de service juridique », ce qui semblerait être différent du métier de clerc (collaborateur).

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Judi7**, le **14/06/2018** à **23:50**

Non je suis toujours étudiant haha. Justement, je suis en plein stage actuellement.

En effet il me semble que tu peux intégrer des entreprises en tant que juriste voir même dans l'immobilier mais je ne suis pas sûr à 100% de ce que j'avance..

Par **Maya98**, le **15/06/2018** à **11:58**

Pourtant pour être juriste il faut avoir un master, et pas juste valider une licence pro, c'est pas très clair et je ne trouve ma réponse nul part même pas auprès des professionnels ...

Merci quand même, et bon courage pour ton stage alors !

Par **Judi7**, le **15/06/2018** à **17:08**

Oui en effet il faut un master.. Erreur de ma part.
Mais tu peux intégrer le service juridique d'un grand groupe. C'est l'équivalent "d'attaché de service juridique" j'imagine

Aucun soucis, merci à toi

Par **Ange-30**, le **09/07/2019** à **22:28**

Bonjour,

Je compte poursuivre mes etudes en licence pro notariat et j aimerai savoir comment est l'emploi du temps

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés